

ID: 062-200069482-20250206-D9\_2025-DE

## Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 février 2025

L'an 2025 et le 6 février à 17h15, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 janvier 2025.

Date de la convocation: 30 janvier 2025

Date d'affichage: 30 janvier 2025 Délibération N° 06-02-2025 / N°9

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain. Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebyre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

<u>Membres suppléés</u>: 4

Membres ayant donné procuration: 9

Membres votants: 98

Absents: Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean Bridel, Romuald Delattre, Jean-Louis Cauvet, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés: Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés: Alain Traisnel, Xavier Normand, Philippe Vanderbeken

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le



ID: 062-200069482-20250206-D9\_2025-DE

Absents ayant donné procuration: Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Harold Tétu, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux

Secrétaire de séance : Benoit François

## Titre de la délibération : Extension et réhabilitation du cabinet médical de Pas-en-Artois

Vu la délibération N°411 du 17 mai 2018 autorisant le Président à signer un procès-verbal de mise à disposition d'une partie du bâtiment nécessaire à la création d'un cabinet médical avec la commune de Pas-en-Artois

Vu la délibération N°524 du 22 novembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de santé notamment par l'intégration du Cabinet médical situé rue Basse Boulogne de la commune de Pas-en-Artois dans les statuts.

Un projet de réhabilitation et d'extension du cabinet médical de Pas-en-Artois permettrait la mise à disposition de trois nouvelles cellules médicales ou paramédicales pour les professionnels de santé avec la création d'une nouvelle salle d'attente. Le coût total du projet est estimé à 285 123,36 € HT dont 209 015,95€ HT de travaux.

Suite à un premier contact avec les financeurs (État, Région), le projet pourrait bénéficier de subventions comme détaillé dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
TRAVAUX		REGION HDF	113 593,04 €	40 %
Lot N°01 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	65 543,50 €	(50% des dépenses éligibles)		
Lot N°02 OSSATURE BOIS/BARDAGE	42 658,95 €	DETR (25% +15% de	114 049,34 €	40 %
Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES	28 000,00 €	bonification projet structurant)		
Lot N°04 PLATRERIE ISOLATION	33 739,50 €			
Lot N°05 PLOMBERIE SANITAIRE	4 040,00 €			
Lot N°06 ELECTRICITE -VMC	11 785,00 €			
Lot N°07 CLIMATISATION REVERSIBLE	10 300,00 €			
Lot N°08 PEINTURE RDC	12 949,00 €			
Sous-Total	209 015,95 €	Sous-Total	227 642,38 €	80%
Aléas 7%	14 631,12 €	Fonds propres	57 480,98 €	20 %
MOE ARCHITECTE ( avec étude faisabilité)	26 257,12 €			
ETUDE DE SOL	3 750,00 €			

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le



ID: 062-200069482-20250206-D9\_2025-DE

TOTAL DEPENSES HT	285 123,36 €	TOTAL RESSOURCES	285 123,36 €	100 %
Sous-Total	76 107,41 €	Sous-Total	57 480,98 €	20 %
GEOMETRES	10 000,00 €			
Assurance Dommage ouvrage	13 000,00 €			
CSPS	3 450,00 €			
BUREAU DE CONTRÔLE	3 060,00 €			
BUREAU STRUCTURE	1 500,00 €			
ETUDE DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX	459,17€			

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 janvier 2025, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à engager les travaux ainsi que toutes les démarches nécessaires à ce projet d'extension du cabinet médical,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2025,
- D'autoriser le Président à déposer les dossiers de subvention auprès des partenaires financiers que sont l'Etat et la Région Hauts-de-France et de signer tous documents y afférent et nécessaires à leurs exécutions.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/01/2025 et publication ou notification du 10/01/2025